

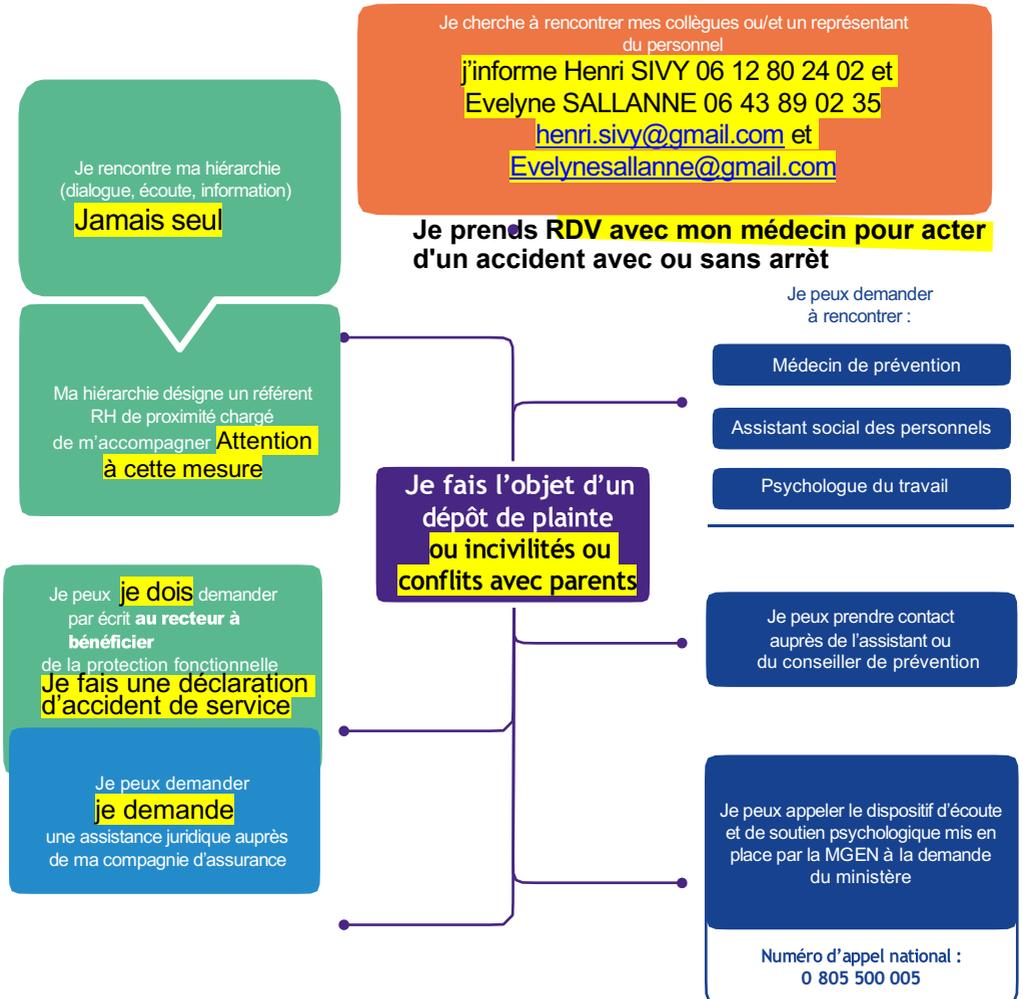
Fiche réflexe n°1 (Mise à jour 01/09/20)

Les rajouts du groupe SNEP respect du métier et des personnels sont **en noir et surlignés en jaune**.

Je fais l'objet d'un dépôt de plainte, que puis-je faire ?

Cette fiche peut servir dans tous les cas d'incivilités de conflit avec parents.

Bien lire la CIRCULAIRE N°2004-138 DU 13-7-2004R ENSEIGNEMENT DE L'EPS Risques particuliers à l'enseignement de l'EPS et au sport scolaire placé sur ce site SNEP

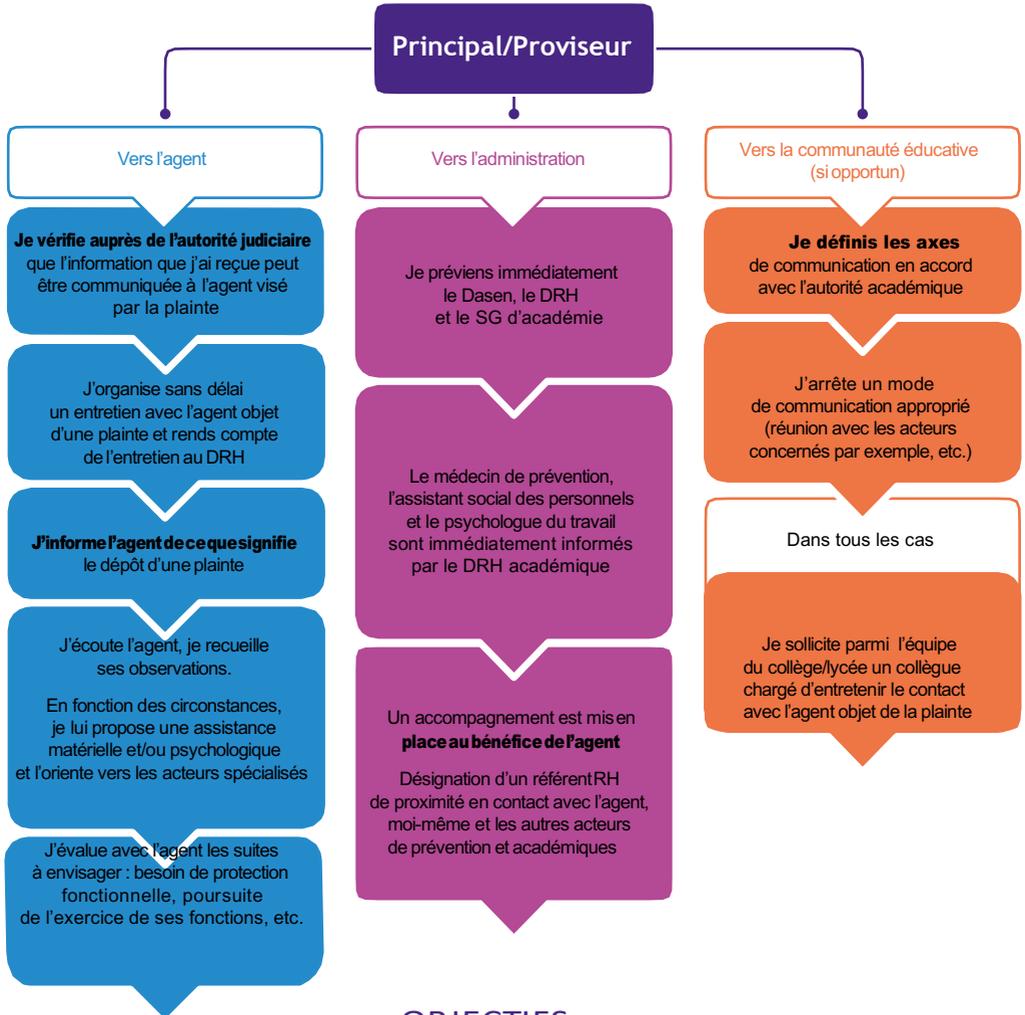


OBJECTIF

Je ne reste pas seul, je me fais accompagner, je suis entouré et soutenu

Fiche réflexe n°2

Je suis chef d'établissement du second degré et j'apprends qu'un agent fait l'objet d'un dépôt de plainte, que dois-je faire ?



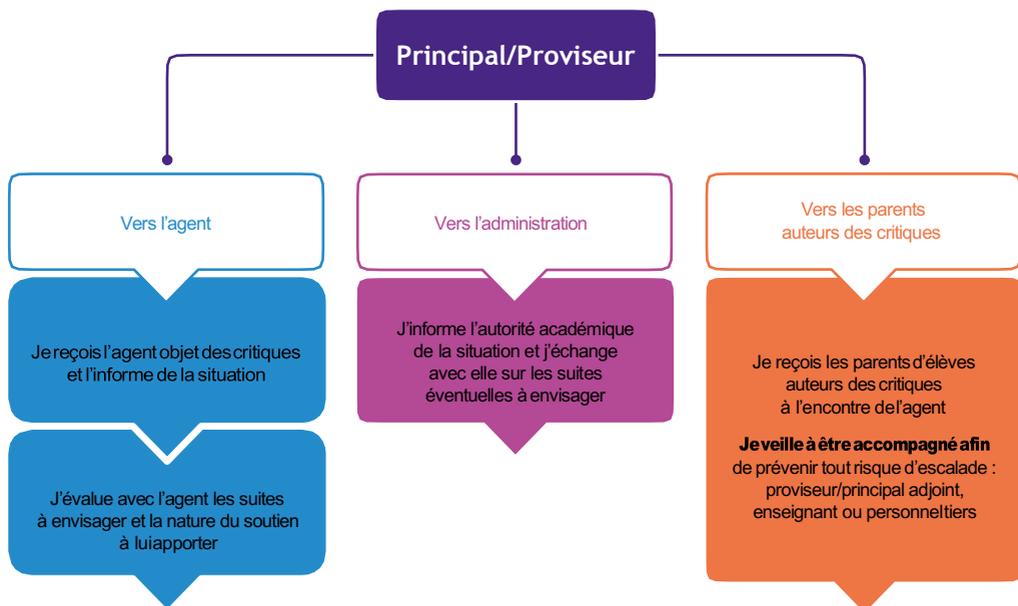
OBJECTIFS

Je fais assurer un suivi régulier de l'agent, en lien avec le dispositif RH de proximité.

Je m'assure que le contact entre l'agent et l'administration est maintenu aussi longtemps que les procédures sont en cours.

Fiche réflexe n° 2 BIS

Je suis chef d'établissement du second degré et j'apprends qu'un agent fait l'objet de critiques virulentes de la part des parents d'élèves, que dois-je faire ?



Remarque SNEP Académie de Bordeaux : Je, collègue EPS, ne me rends jamais seul à un rendez-vous. J'informe le SNEP.

Je demande à être accompagné d'un représentant du personnel SNEP FSU ou d'un représentant au conseil d'administration ou du coordonnateur EPS si l'équipe est soudée.

OBJECTIF

Je m'assure que l'agent soit soutenu et protégé